



**Direction Générale des
Services du Département**

Direction de l'Education, de la Jeunesse et
des Sports

Service gestion des collèges et
interventions scolaires

Affaire suivie par : Sylvie Jeandel
Poste: 73 53

2011-CP-3833

RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 16 septembre 2011

COLLÈGES PUBLICS :

- I - DOTATIONS COMPLÉMENTAIRES D'INVESTISSEMENT**
- II - DOTATIONS COMPLÉMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT**

Politique sectorielle : Enseignement	
Secteur d'intervention : Enseignement du second degré	
Programme : Action en faveur des collèges publics	
Dépenses d'investissement	
Données financières	CP 2011
Montant actualisé	7 0 60 830 €
Montant déjà engagé	5 700 548 €
Montant disponible	1 360 282 €
Montant réservé pour ce rapport	473 934 €

Politique sectorielle : Enseignement	
Secteur d'intervention : Enseignement du second degré	
Programme : Action en faveur des collèges publics	
Dépenses de fonctionnement	
Données financières	CP 2011
Montant actualisé	18 057 795 €
Montant déjà engagé	16 277 918 €
Montant disponible	1 779 877 €
Montant réservé pour ce rapport	50 844 €

I – Dotations complémentaires d'investissement : 473 934 €

1/ Dotation pour travaux : 91 744 €

Dans le cadre des dispositions arrêtées par la Commission Permanente du 3 mars 2011, j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation, l'engagement d'une somme **91 744_€** en faveur des collèges suivants :

a/ Travaux dans les logements de fonction concédés par nécessité absolue de service

Dans le cadre des mouvements de postes intervenus à la rentrée de septembre 2011, il est nécessaire de procéder à une remise à niveau de logements de fonction que certains établissements n'ont pas la capacité financière d'assurer sur leur budget:

Collège Les Saules à Guyancourt : 6 124 € pour le logement de type F4 affecté au Principal Adjoint.

Collège Lamartine à Houilles : 15 550 € pour le logement de type F3 affecté à la fonction d'agent de maintenance des Bâtiments pour le nouvel agent recruté à la suite du départ en retraite de son prédécesseur. Le logement n'ayant pas été occupé depuis de nombreuses années, il est indispensable de procéder à sa rénovation complète.

Collège Saint Simon à Jouars Pontchartrain : 18 867 € pour la rénovation du logement de type F4 affecté à la fonction de Gestionnaire inoccupé depuis plusieurs années, de finaliser celui du Principal et d'assurer la mise aux normes électriques des trois logements du collège.

Collège Le Village à Trappes : 24 707 € pour la rénovation de deux logements de type F4, affectés aux fonctions de Principal Adjoint et Conseiller Principal d'Education, ainsi qu'une reprise partielle de celui du Principal (F5), les logements du Principal et de la CPE ayant subi des dégâts consécutifs à des problèmes d'étanchéité et d'infiltrations.

Je vous propose d'attribuer à ces 4 établissements une dotation complémentaire correspondant au montant de la dépense à engager susvisée.

b/ Autres interventions.

Collège Blaise Pascal à Plaisir : 7 250 €

Le central téléphonique du collège, saturé et vétuste, présente de nombreux dysfonctionnements. Sa mise en service date de la reconstruction du collège en 1993. Le coût de son remplacement est estimé à 7 250 €.

Je vous propose de lui attribuer une dotation complémentaire correspondant au montant de la dépense à engager.

Collège Le Racinay à Rambouillet : 15 000 €

Suite à un problème important survenu au niveau du bâtiment « administration/logements de fonction », une réfection en urgence des réseaux en vide sanitaire est nécessaire. Cette opération vient en complément de la reprise actuelle des réseaux en vide sanitaire du bâtiment d'externat traitée sous maîtrise d'ouvrage départementale. Le coût de cette intervention est de 19 583 €.

Je vous propose de lui attribuer une dotation complémentaire de 15 000 €, la différence restant à la charge de l'établissement.

Collège François Rabelais à Beynes : 4 246 €.

A la suite d'une fuite d'eau importante sur une canalisation enterrée, à la veille de la fermeture estivale, une intervention en urgence a dû être effectuée par l'établissement sur le réseau d'eau avec création d'une alimentation provisoire en extérieur dont le montant s'élève à 4 246 €.

Je vous propose de lui attribuer une dotation complémentaire correspondant au montant de la dépense à engager.

2/ Renouvellement matériel et mobilier : 217 600 €

Dans le cadre de la délégation qui vous a été donnée le 4 mars 2011 pour procéder aux affectations complémentaires relatives à l'équipement des collèges publics, je vous propose de statuer sur l'engagement d'une somme de **217 600 €** en faveur des collèges suivants :

Collège Auguste Renoir à Chatou : 200 000 €

Dans le cadre des travaux de reconstruction de l'établissement et afin de permettre à l'établissement d'organiser le rééquipement des nouveaux locaux du bâtiment externat livrés en février 2012, je vous propose de lui affecter d'ores et déjà la somme de 200 000 €, montant correspondant au forfait de 300 €/élève en enseignement général retenu pour les reconstructions, soit 150 000 € pour une capacité de 500 élèves, et 50 000 € pour les équipements de la SEGPA.

Collège Paul Eluard à Guyancourt : 17 600 €

A la suite d'actes de vandalisme commis dans les bureaux de la vie scolaire et sur les casiers élèves le 22 mai 2011, il est nécessaire de procéder au remplacement du matériel dégradé dont le coût est estimé à 18 491 €.

Au regard de la modicité des fonds de réserve de l'établissement, je vous propose de lui affecter une dotation de 17 600 €.

3/ Technologies de l'Information et de la Communication : 164 590 €

Dans le cadre des dispositions arrêtées par l'Assemblée Départementale du 26 mars 2010, je vous propose de statuer sur l'engagement d'une somme globale de **164 590 €** selon la répartition suivante :

A/ Pédagogique : 146 826 € au profit de 18 dossiers pour les 16 collèges portés en annexe 1 et instruits en partenariat avec le Centre Régional de Documentation Pédagogique. Il s'agit en l'occurrence d'équipement ou de renouvellement de salles de technologie, de salles multimédia, de Centres de Documentation et d'Information et d'acquisition de tableaux et vidéoprojecteurs numériques interactifs.

B/ Administratif : 17 764 € au profit de 6 dossiers pour les 5 collèges portés en annexe 1. Il s'agit principalement d'acquisition et de renouvellement du parc informatique administratif et de la mise en place d'un système de contrôle d'accès à la demi-pension.

Pour l'ensemble de ces dossiers subventionnés au taux de 70 % à 100 % en fonction du niveau des fonds de réserves des établissements, le calcul des subventions tient compte de l'application des plafonds de dépenses subventionnables fixés par la délibération du Conseil Général en date du 26 mars 2010 et complétés par la délibération de la Commission Permanente du 17 septembre dernier relative aux Technologies de l'Information et de la Communication.

Par ailleurs, il vous est proposé d'actualiser le référentiel des plafonds de subvention retenus par type de matériels, dans le cadre de la délégation qui vous a été donnée le 26 mars 2010, pour procéder à l'actualisation périodique de ces dépenses en fonction de l'évolution du marché, et intégrer notamment du matériel non référencé jusqu'à présent, tel que les baladeurs video MP 4. Ces montants seront applicables pour la prochaine année scolaire en l'attente de la mutualisation des commandes à l'échelle du Département.

II – Dotations complémentaires de fonctionnement : 50 844 €

Dans le cadre de la délégation qui vous a été donnée le 22 octobre 2010 pour procéder aux ajustements des dotations de fonctionnement 2011 allouées aux collèges publics, je vous propose de statuer sur l'engagement d'une somme de **50 844 €** en faveur des collèges suivants :

1/ Frais de déménagement-manutention dans le cadre d'opérations de restructuration-réhabilitation

Collège Paul Bert à Chatou : 37 335 €

Les travaux de réhabilitation de ce collège, commencés cet été, nécessitent un transfert de matériels et mobiliers. Le coût de cette opération destinée au déménagement des locaux de l'externat et de deux logements de fonction est évalué à 67 335 €. Un acompte sur cette opération de déménagement de 30 000 € a été voté à la Commission Permanente du 1^{er} juillet dernier.

Je vous propose d'affecter au collège une somme de **37 335 €**, en complément des 30 000 € précédemment attribués.

Collège Jean-Philippe Rameau à Versailles : 7 509 €

La reconstruction de l'établissement a débuté en juin 2010 et a nécessité le déménagement de l'externat, de l'administration, du gymnase et des logements de fonction. Deux dotations complémentaires d'un montant respectif de 81 478 € et 21 169 € ont été votées lors de la Commission Permanente des 21 mai et 15 octobre 2010.

Parallèlement, durant les phases de travaux de reconstruction, l'établissement loue des containers plombés faisant office de garde-meubles. Le coût de cette prestation, pour la période du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012, représente 7 509 € que je vous propose de régler à l'établissement.

2/ Frais de Viabilisation

Collège Romain Rolland à Sartrouville : 6 000 €

Une fuite constatée sur le ballon d'eau chaude du logement de fonction vacant depuis le décès de l'agent d'accueil occupant, a généré une surfacturation de **6 000 €**. Au regard de la modicité de ses fonds de réserve, je vous propose de régler à l'établissement le surcoût ainsi facturé.

En conséquence, si ces propositions vous agréent, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :